



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : budget

Question écrite n° 66457

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes du conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques de l'Essonne (FCPE 91) concernant le budget 2002 de l'éducation nationale et plus particulièrement des dotations destinées au département de l'Essonne. La FCPE souligne que l'Essonne est en retard dans de nombreux domaines : les effectifs par classe sont supérieurs à la moyenne nationale, y compris en REP-ZEP ; la proportion d'enfants de moins de trois ans scolarisés est parmi les plus basses de France (environ 13 %) ; le remplacement des enseignants est de plus en plus aléatoire ; le taux de redoublement de l'académie est anormalement élevé. La FCPE de l'Essonne déplore les décisions prises pour la « carte scolaire » de la rentrée 2001-2002, notamment les fermetures de classes, l'ajustement des moyens des RASED (réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté) qui risque d'aboutir à une dégradation accélérée du fonctionnement des structures existantes alors même que les besoins s'intensifient. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66457

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5404